

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2008 - Convocation du 21/02/2008
Compte rendu affiché le : 07/03/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. OLLIVIER); M. FORGET (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme BERRA

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Augmentation du temps de travail

Un adjoint du patrimoine titulaire affecté au secteur Jeunesse de la Médiathèque part à la retraite au 1er mars 2008. Ce poste est actuellement à temps non complet (22 heures hebdomadaires).

Afin de pouvoir assumer les activités de plus en plus en nombreuses dans ce secteur, il est proposé de porter la durée hebdomadaire de travail de ce poste (poste référencé CULT/5 dans la grille des effectifs) à temps complet à compter du 1er mars 2008.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 21 février 2008 a émis un avis favorable à cette modification du temps de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 21 février 2008,
- **APPROUVE l'augmentation du temps de travail d'un adjoint du patrimoine (poste référencé CULT/5 dans la grille des effectifs) à temps complet à compter du 1er mars 2008,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 28 février 2008
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/03/2008
Publication ou affichage du 03/03/2008
Paul LAFFLY,
Maire.